

Politique linguistique française : les enjeux d'aujourd'hui et de demain
Travail, immigration et langue française

Je tiens d'abord à remercier M. Bernasconi et M. Lepaon pour l'organisation de ce colloque. Sur ce sujet essentiel, il est urgent de penser l'intégration à l'aune de la langue française. Cela semble une évidence, et pourtant, rien n'est évident dans le parcours d'intégration.

Dire qu'il est urgent d'intégrer par l'apprentissage du français, c'est soulever de nombreuses questions :

- **Comment garantir la qualité des enseignements ?** Aujourd'hui, moins d'1 étranger sur 2 ayant suivi une formation linguistique de 200 heures dans le cadre du Contrat d'intégration républicaine parvient à atteindre un niveau basique de français (A1).
- **Comment convaincre des personnes qui connaissent d'autres urgences matérielles qu'il est important de se former ?** Parce qu'un étranger qui arrive sur notre sol pour demander l'asile ou tout autre titre de séjour est d'abord préoccupé par le logement, la subsistance.
- **N'est-il pas nécessaire de coupler formation professionnelle et apprentissage du français ?** Regardons du côté de nos voisins européens : c'est ce que fait l'Allemagne.
- **Comment nous donner les moyens de garantir des enseignements de qualité ?** Aujourd'hui, la formation linguistique, c'est 54 millions d'euros par an, avec des enseignants payés moins de 6 euros de l'heure.

C'est à l'ensemble de ces questions que je me suis engagé à répondre dans le cadre de ma mission parlementaire confiée par le Premier ministre. Il est temps de refonder notre modèle d'intégration. C'est l'honneur de la France que de savoir accueillir et intégrer les étrangers à qui elle accorde sa protection, et ceux autorisés à résider sur son territoire.

Parce qu'intégrer c'est émanciper et rendre chacun maître de son destin, nous devons nous donner les moyens d'une politique efficace. Rien n'émancipe autant que le travail ! Donner accès à l'emploi aux primo-arrivants, c'est garantir leur autonomie. Mais pour trouver un emploi, encore faut-il être formé. Et la formation c'est à la fois l'apprentissage d'un métier mais aussi et surtout l'apprentissage du français.

L'apprentissage du français est un facteur d'autant plus complexe que de nombreux primo-arrivants sont analphabètes. Selon l'OFII, c'est le cas de 10 à 15% des réfugiés. Évidemment, atteindre le niveau A1 n'est pas impossible, mais cela requiert des méthodes différentes. Il faut développer un apprentissage beaucoup plus axé sur l'oralité pour ces publics analphabètes.

À l'heure actuelle, les classes sont particulièrement hétérogènes. Cette hétérogénéité est un facteur déstabilisant à la fois pour les enseignants et pour les élèves. Nous devons repenser les méthodes d'enseignement pour que chacun puisse progresser.

Aujourd'hui, un étranger qui obtient un titre de séjour se voit redirigé vers les programmes du Contrat d'intégration Républicaine. Selon son niveau de français à l'arrivée, l'étranger peut se voir prescrire 50, 100 ou 200 heures de cours de français.

Concrètement, cela veut dire qu'un étranger qui a déjà des notions de français ne suivra que 50 heures de cours, et qu'un étranger rencontrant de plus grandes difficultés en suivra 200. Pour autant, les résultats montrent que ceux qui en ont le plus besoin s'en sortent le moins bien. C'est la première des injustices de notre système d'enseignement. Seulement 44% des personnes ayant suivi 200 heures de cours atteignent un niveau A1 contre 86% pour ceux qui finissent une formation de 50 heures.

Les exigences de maîtrise de la langue française à l'issue du CIR ont pourtant été revues à la hausse depuis la loi du 7 mars 2016. Le niveau exigé a été élevé au fameux A1, rudimentaire mais indispensable. Mais la réforme de 2016 a également diminué le nombre d'heures d'enseignement

Pourtant maîtriser le français est un prérequis nécessaire pour la suite ! Dans une étude de 2016, l'INSEE montrait que les immigrés qui ne parlent pas du tout français à leur arrivée en France mettent plus de temps à trouver un emploi. Les hommes ne parlant pas français ont en moyenne 15% de chance en moins de travailler durant la première année de leur arrivée en France, par rapport à ceux qui parlent la langue.

Les acteurs de la formation professionnelle me disent souvent « Nous rencontrons des difficultés à placer des réfugiés dans tel ou tel programme, parce qu'ils n'ont pas le niveau de français ». Oui, les réfugiés sont souvent ceux qui rencontrent le plus de difficultés de langue par rapport aux autres primo-arrivants. Tous ces acteurs font une remarque pertinente, pourtant, il n'est pas évident que formation et apprentissage du français doivent être séparés. Ne pourrions-nous imaginer un modèle où les deux vont de paire ?

Dans le cadre de ma mission, j'ai rencontré de nombreuses associations qui œuvrent à faciliter l'insertion professionnelle. Toutes ont mis l'accent sur l'apprentissage du français :

- **Kodiko**, par exemple, fait du « mécénat de compétences » et permet à des réfugiés de découvrir le monde de l'entreprise français. Des salariés bénévoles les coachent, leur font accéder à un réseau professionnel, et surtout conversent en Français
- **Wintegreat** dispose d'un réseau étendu d'étudiants et d'albumis des grandes écoles et offrent des programmes de formation et de coaching à des réfugiés pendant 6 mois : cours de français, vie pratique, découverte du monde du travail.

Toutes ces initiatives innovantes obtiennent des résultats positifs. Les bonnes pratiques existent et nous devons nous en inspirer. Nous devons essayer ces bonnes pratiques issues du monde associatif et de l'économie sociale et solidaire ! La société civile a un rôle à jouer dans le parcours d'intégration des étrangers. Prenons l'exemple du Canada. Au Canada, un système de parrainage des réfugiés existe depuis les années 1970. Ce dispositif permet aux parrains privés de financer la première année de réinstallation des familles. Dans le même temps l'Etat couvre les frais de santé et d'éducation des enfants. En 2017, 45% des réfugiés syriens arrivés au Canada bénéficiaient au moins en partie d'un parrainage privé.

Mais ce n'est pas à la société civile d'assumer l'ensemble de la politique d'accueil et d'intégration des étrangers. Elle doit en être un élément clé mais pas l'unique responsable. La puissance publique doit prendre ses responsabilités. C'est à l'Etat, à ses opérateurs et aux collectivités de mener collectivement la bataille pour l'intégration. Réformer notre modèle passera par des changements qu'il faut avoir le courage de mener.

La France doit être une chance pour tous. C'est le sens que j'ai donné à ma mission : donner aux nouveaux arrivants les moyens d'échapper au déclassement. Ces derniers doivent pouvoir se réaliser pleinement en France. Dans son étude de 2016, l'INSEE pointait que les immigrés diplômés du supérieur ayant des difficultés en français sont souvent surqualifiés pour l'emploi qu'ils exercent. Ce sont autant de compétences gâchées. L'absence de maîtrise de la langue conduit les immigrés à accepter des postes largement moins exigeants que leur niveau de qualification. Ce sont des talents perdus pour notre société.

L'altérité est une chance, nous ne devons pas nous en cacher. En des temps troublés dans lesquels la parole xénophobe est bien largement libérée, reconnaissons la richesse que constitue l'interculturalité. Nombreuses sont les entreprises qui l'ont bien compris et ont intégré la prise en compte dans leurs politiques de recrutement et de management. Pour cela, nous devons valoriser les compétences des personnes qui arrivent en France, avec la motivation et la volonté de construire un avenir meilleur.

Le métissage des cultures est une chance au sein de l'entreprise, mais également à l'échelle de la société toute entière. La France est un pays qui s'est construit sur la base des vagues d'immigration successives. Le creuset français comme l'exprime l'historien Gérard Noiriel est fondé sur une tradition pluri-centenaire d'accueil de l'étranger. C'est cela qui fait la France d'aujourd'hui.

Que faire alors pour garantir à tous l'intégration par la langue ?

Nous voyons bien que l'apprentissage du langage est fondamental, et que les ressources dont nous disposons sont insuffisantes. Inspirons-nous de nos voisins. En Allemagne par exemple, 600 heures de cours sont offertes aux immigrés, et ce depuis plus de 10 ans, avant même le pic de la crise migratoire. L'Allemagne a ainsi développé un programme d'intégration de 9 mois comprenant 600 heures d'allemand et 60 heures de cours dédiés à la découverte de la société et de la culture allemandes. A l'issue de ce programme, le niveau attendu d'allemand est le B1 et le parcours est obligatoire depuis 2016.

À l'issue de ce parcours, les personnes peuvent suivre des cours d'allemand langue professionnelle une fois le niveau B1 certifié. En partenariat avec l'agence pour l'emploi, les immigrés peuvent bénéficier d'une expérience professionnelle en parallèle de cours spécifiques dédiés au métier exercé.

En comparaison, les ressources offertes aux primo-arrivants en France semblent bien limitées, à la fois d'un point de vue quantitatif et qualitatif. Aujourd'hui, pour garantir que notre politique d'intégration remplit vraiment ses objectifs, nous devons insister sur 3 points :

- Assurer la qualité des cours dispensés
- Créer une incitation forte à assister aux formations et maintenir l'assiduité
- Coupler formation linguistique et formation professionnelle

Il est urgent de clarifier le parcours d'intégration en France. Une pluralité d'acteurs associatifs est engagée pour la formation des étrangers à l'issue du CIR. Des ateliers sociolinguistiques sont ainsi proposés aux personnes immigrées sur le territoire. Mais c'est un paysage éparpillé. Nous n'avons pas de véritable politique publique coordonnée de l'intégration et de la formation des étrangers.

De surcroît, il importe de penser l'enseignement de la langue dans une politique d'intégration plus globale incluant le volet culturel.

L'accès à la culture est tout autant que la langue, une condition d'identification au pays d'accueil. De nombreuses initiatives existent : le Louvre a par exemple développé la gratuité des visites pour les demandeurs d'asile et les réfugiés.

La culture doit être accessible à tous ! Pourquoi ne pas s'inspirer du Canada qui a développé un pass culture pour les réfugiés ? Le Canada offre ainsi la gratuité des musées, des parcs nationaux à toutes les personnes ayant obtenu la citoyenneté canadienne et ce, durant un an après sa délivrance. L'accès à la culture n'est pas une fin en soi. La culture a une vocation intégratrice, et c'est cela que nous devons développer, en la croisant notamment avec l'apprentissage de la langue.

La culture ce n'est d'ailleurs pas uniquement une notion figée accessible dans les musées. C'est aussi l'ensemble du réseau de bibliothèques sur notre territoire auxquelles s'adressent de nombreux primo-arrivants. C'est également un choix de programmation culturelle et audiovisuelle publique. Langue et culture vont ensemble, et c'est l'articulation de ces politiques que nous devons repenser.

Au-delà de la langue française, c'est bien l'insertion professionnelle qui doit être l'horizon de notre politique d'intégration.

Une expérimentation pour l'insertion de 1000 réfugiés est en cours depuis le début de l'année dont l'évaluation interviendra à partir de juillet 2018. Un tel dispositif est louable, mais c'est l'ensemble de nos politiques qu'il est important de repenser.

Je visitais récemment un centre d'hébergement de réfugiés dans ma circonscription à Cergy. À cette occasion, j'ai rencontré la famille de Tarek, père de famille originaire de Homs. Tarek était infirmier en Syrie, mais il lui est impossible d'exercer son métier en France. Il me confiait ses craintes à ce sujet. Tarek n'est pas un cas isolé. La plupart des réfugiés arrivant en France avaient un métier, des savoirs qu'ils pourraient valoriser. Mais nous ne leur en donnons pas la chance.

Dans le cas de Tarek, il est évident qu'il existe de nombreux obstacles. Les professions médicales sont parmi les plus réglementées dans notre pays. En somme, qu'est-ce que l'expérience de Tarek nous enseigne ? Nous devons valoriser les compétences de tous. Il est terriblement complexe de procéder à des reconnaissances de diplôme. Surtout avec les pays tiers à l'Union européenne dont sont originaires les étrangers que nous accueillons en France.

Avant la réforme du Contrat d'intégration républicaine, l'OFII procédait à un bilan de compétences des demandeurs d'asile. Mais ce bilan a été supprimé. Pourtant c'est une des clés de l'intégration des réfugiés, et de tous les migrants de façon générale. Aujourd'hui l'OFII conduit systématiquement un entretien préliminaire. Les auditeurs posent des questions aux demandeurs d'asile sur leur situation professionnelle, familiale. Mais les auditeurs de l'OFII ne sont pas des spécialistes de l'orientation professionnelle, ce n'est pas leur cœur de métier.

Est-ce à l'OFII de conduire un bilan d'orientation professionnelle ? Un autre opérateur doit-il se saisir de ces questions ? À ce stade, je n'ai pas la réponse. Je la formulerai au terme de ma mission, au terme d'une consultation de tous les acteurs concernés par la politique d'intégration.

L'expérience de Tarek nous enseigne que la prise en compte des compétences des primo-arrivants est fondamentale. Nous devons aider ces derniers à valoriser leurs savoir-faire. Nous devons donner des opportunités d'insertion professionnelle, et si nécessaire de formation.

Nous devons aider les primo-arrivants à s'insérer sur le marché du travail, par le biais de la formation professionnelle et grâce à la reconnaissance des acquis de l'expérience.

Aujourd'hui, il est particulièrement difficile pour un étranger arrivant en France de faire valoir ses compétences. Des dispositifs de reconnaissance des diplômes existent : l'organisme ERIC-NARIC est chargé de comparer les diplômes. Pour autant, les relations entre l'OFII et ERIC-NARIC sont minimales comme le soulignait déjà un rapport de IGAS/ IGA de 2013.

Nous devons pourtant favoriser la validation des acquis de l'expérience pour les primo-arrivants. La certification et la reconnaissance des compétences seront un signal pour les employeurs.

La reconnaissance de l'expérience est également un élément crucial dans l'orientation des personnes. Le bilan de compétences, l'orientation et la validation des acquis doivent s'inscrire dans le parcours d'intégration. Pour que chacun trouve la formation convenant à ses ambitions.

Néanmoins, l'obstacle premier à franchir pour l'ensemble des primo-arrivants demeure la barrière de la langue. Car pour assurer l'insertion professionnelle, nous devons d'abord permettre l'intégration linguistique.

La politique d'intégration de demain devra prendre tous ces facteurs en considération : langue, emploi, formation, accès aux services publics de droit commun. Parce que l'intégration ne s'arrête pas à la signature du contrat d'intégration républicaine. Nous devons penser un parcours d'intégration intégré, efficace dont l'horizon est l'émancipation de chacun.

J'ai choisi de faire de l'insertion professionnelle le fil directeur de ma mission. En cela, il me semble fondamental de mener une réflexion sur l'apprentissage du français : dans le Contrat d'intégration Républicaine et au-delà, à l'école, et dans les instances de formation professionnelle. Parce que nous devons donner à chacun la chance de se réaliser.

Je vous remercie.